



Royan, le 07 janvier 2022

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 14 janvier 2022
à **18 h 00**

(Salle du Conseil Municipal)

Les réunions des conseils municipaux peuvent à nouveau se dérouler dans la salle du conseil en mairie à compter du 01 octobre 2021, en séance publique.

Néanmoins le port du masque est obligatoire pendant toute la réunion.

En outre, il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Ordre du jour

▪ Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Élection du neuvième adjoint au Maire suite à la démission de Madame Sandrine BEUVELET-HUBERT.
2. Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) - Modification.
3. Consultation départementale pour l'élaboration du décret fixant la liste des communes concernées par le recul du trait de côte.
4. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestation de balisage des plages surveillées.
5. Stationnement payant - Modification tarifaire.

6. Acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AM n°175, n°177 et n°179, situées Boulevard Franck Lamy et Place de la gare à Royan, appartenant à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré NOALIS, et incorporation dans le domaine public communal.

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARANGO